

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2012**

Président : B. JACQUEMARD

Secrétaire de séance : A. MAZINGUE-DESAILLY

Etaient présents : B. JACQUEMARD, S. CHERUBIN, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

Absents excusés : M. BOULAY pouvoir à R. PESCHEUX
P. NGUYEN
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention au titre de l'opération « Critérium du jeune conducteur »
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Création d'un sanitaire « handicapé » au groupe scolaire
- Nomination du trésorier du Comité de Jumelage

ADOPTE à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour la création d'une classe au groupe scolaire au taux maximum.

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2012 pour la création d'un sanitaire « handicapé » au groupe scolaire au taux maximum.

DECIDE de faire participer les enfants du groupe scolaire Ingénieur Jean Bertin au « Critérium du jeune conducteur ».

SOLLICITE une subvention au Conseil Général au taux de 25 % au titre du programme d'actions de sécurité routière.

SOLLICITE une subvention à la Direction Départementale des Transports au taux de 25 % au titre du programme d'actions de sécurité routière.

NOMME Madame Geneviève LEVIONNOIS trésorière du Comité de Jumelage.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de loi relative à la majoration des droits à construire :

Les membres du Conseil Municipal considérant que le projet manque de maturité et de réflexion eu égard aux conséquences qu'il générerait sur l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme, décident de déposer une motion auprès de Monsieur le Député de la 5^{ème} circonscription.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H.

En Mairie, le 21 février 2012

Le Maire,

Bernard JACQUEMARD